



Belz

Pêche du bar. Les pêcheurs s'expriment



La pêche du bar est une des pêches de loisirs les plus emblématiques en rivière et en baie d'Étel.

Très majoritairement, à 79,2 %, les pêcheurs de bar de la rivière et de la baie d'Étel souhaitent conserver la législation actuelle qui leur autorise le prélèvement de trois poissons par jour. L'expression de cette tendance résulte d'un sondage réalisé par l'association de défense du littoral et de la pêche de loisir-ADLP (Association pour la défense du littoral et des pêcheurs de la Ria d'Étel) auprès des pêcheurs, au-delà de ses seuls membres. « Ça concerne tout le monde ; on a donc voulu s'adresser et s'ouvrir à tous. L'idée a été donnée par François Jego après que l'on ait vu ça se faire ailleurs. On en a discuté et on a pris l'initiative pour que tout le monde s'exprime et qu'on sache ce que les gens pensent. On a eu 130 réponses. C'est beaucoup plus qu'on ne l'espérait et ceux qui ont répondu sont des pêcheurs de bar », expliquait Jean-Baptiste Guillas, de l'ADLP, vendredi 26 avril, lors d'une réunion-bilan à laquelle tous les

pêcheurs de la rivière et de la baie d'Étel étaient conviés.

Là encore : bonne surprise. Plus d'une quarantaine de personnes de tout le secteur concerné (Belz, Locol-Mendon, Plouhinec, Étel, etc.), ainsi qu'Yves Niort, l'assistant du député Jimmy Pahun, Pascal Baudouin, président départemental de la FNPPSF (Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France), un représentant de l'Unan (Union nationale des navigateurs du Morbihan), etc.

« Il faut travailler ensemble au-delà des divergences »

Les réponses aux trois autres questions sont les suivantes. 69,3 % souhaitent être représentés par une fédération au niveau national et européen, 86,5 % sont hostiles à la création d'un permis pêche ; en revanche, l'opposition est plus nuancée à la mise en place volontaire d'un carnet de prélèvement

(59,7 %).

Quant à l'invitation à une libre expression, quasiment la moitié des participants préconisent le respect d'un repos biologique pendant la période de frai.

« Notre premier objectif était de faire remonter l'information aux élus, aux fédérations, etc. Il est clair que rien ne changera en 2019, mais après ? ». Le deuxième était de susciter rencontre et dialogue entre pêcheurs de loisirs par-delà les secteurs et les appartenances. « Là aussi, il s'est passé quelque chose. C'est peut-être un début. Il est évident qu'il faut travailler ensemble, au-delà des divergences ; commençons à le faire localement, au niveau de notre rivière ! ». Pour étayer ce souhait, Jean-Baptiste Guillas indiquait que, par ailleurs, les arguments portés de part et d'autres sur les palangres légères (quatre par pêcheur et de douze hameçons maxi) semblent entendus, et que de bons espoirs peuvent être nourris.